



Union Syndicale Solidaires SDIS

Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas à déjà tout perdu.

Nîmes, le 14 septembre 2017

Monsieur le Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Suite aux tristes évènements de novembre 2015, le Président de la République en exercice annonçait la mise en place d'un pacte de sécurité, celui-ci se traduisant par un budget de 600 millions d'euros à destination des forces de police, de gendarmerie, des douanes, de la pénitencière et de la justice, les Services Départementaux d'Incendies et de Secours restant quant à eux les grands oubliés de ce projet sécuritaire.

En juin 2016, par courrier à la Présidence de la République notre organisation alertait déjà à propos de la nécessité de garantir l'anonymat des personnels de la sécurité civile dans la gestion des procès-verbaux et autres plaintes.

Nous craignons d'être une nouvelle fois les grands oubliés de la sécurité publique.

La loi n° 2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique et notamment son article 3, a mis en place l'anonymisation des dépôts de plaintes pour les agents des forces de l'ordre.

Nous estimons que l'évolution des chiffres annoncés par l'ONDRP concernant les agressions sur les personnels de la sécurité civile reflète uniquement la diminution des signalements mais pas une baisse des agressions.

En effet, malgré l'accompagnement que certains services d'incendie et de secours ont mis en place, de moins en moins d'agents victimes de ses agressions déposent plainte, par crainte de représailles, phénomène accentué pour les sapeurs-pompiers volontaires qui officient quasiment exclusivement sur leur bassin de vie.

Dépendant du même ministère et subissant le même type d'agression, qui sont de plus en plus banalisées, nous pensons qu'une loi rectificative cadrant également l'anonymisation des plaintes pour les personnels de la sécurité civile (tout statut confondus) devrait voir le jour au plus vite.

Vous remerciant très sincèrement de l'attention que vous porterez à notre demande, nous restons confiants dans le jugement que vous porterez à cette problématique humaine, et sommes à votre disposition pour une entrevue à ce sujet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, nos sincères salutations syndicales.

Le Secrétaire National,
Régis VIDAL

Union Syndicale Solidaires SDIS – 70 boulevard Sergent Triaire - 30000 Nîmes
Tél: 06 07 77 03 60 - fax : 09 72 19 56 59

contact@sudsdiss-national.fr - <http://sudsdiss-national.fr/> - <https://www.facebook.com/sudsdissnational>